



Le 10 Octobre : «**Journée Nationale de la Femme Marocaine**»

Communiqué du Ministère du Développement Social,
de la Famille et de la Solidarité

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a donné ses Hautes Instructions pour la proclamation de la date du **10 octobre** de chaque année « **Journée Nationale de la Femme Marocaine** ».

Cette date, inscrite en lettres d'or dans l'histoire glorieuse de notre pays, commémore le discours historique de Sa Majesté, que Dieu le garde, à l'occasion de l'ouverture de la 2^{ème} année législative de la 7^{ème} législature, prononcé le 10 octobre 2003 devant le parlement annonçant le nouveau Code de la Famille.

Adopté à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement, il a démontré avec éclat que les valeurs universellement reconnues des droits humains et d'égalité sont parfaitement compatibles avec les nobles finalités de la religion musulmane, suscitant ainsi l'admiration du monde entier pour notre pays et pour son Auguste Souverain.

La date du 10 octobre de chaque année sera désormais l'occasion de se remémorer cet acquis historique et le contexte de cette grande réforme, dont l'aboutissement a été le fruit de l'engagement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de toutes les forces vives qui ont lutté des années durant pour cette noble cause.

Ce sera aussi l'occasion d'évaluer le bilan et les perspectives de cette grande réforme à la lumière des Orientations majeures du Souverain.

La Ministre du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a l'immense plaisir d'exprimer en cette occasion ses remerciements déférents et sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi pour sa Haute Décision Royale qui traduit l'intérêt constant qu'il porte aux questions de la famille et tout particulièrement des femmes et des enfants ainsi que les efforts qu'il ne cesse de déployer pour la construction d'un Maroc développé, démocratique et moderne, le Maroc de la solidarité, de l'égalité et de la cohésion familiale et sociale.

Rabat, le 11 juillet 2008